

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 23 NOVEMBRE 2017

Nombres de membres composant le conseil municipal : 11

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 23 novembre 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 17 novembre 2017

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, Franck VILLENEUVE, Christophe TOULLET, Xavier GAILLET, Dominique DEFER, Philippe NOBLECOURT

Etait absent et représenté : Ouisa AFTIS donne pouvoir à Franck VILLENEUVE, Alain THERET donne pouvoir à Elisabeth VAN DE WEGHE

Formant la majorité des membres en exercice soit 9 élus

Séance ouverte à 20h.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 19 octobre 2017 à l'unanimité.

1- Indemnité allouée au comptable du Trésor public (2017/42)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que Mme Lieuré Annie est receveur municipal pour la commune d'Angivillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De retenir le taux de 50% avec 1 ABSTENTION (Isabelle BOZO), 1 voix CONTRE (5% Christophe TOULLET), 9 voix POUR (Philippe NOBLECOURT, Pierrette GORENFLOT, Franck VILLENEUVE + Ouisa AFTIS, Xavier GAILLET, Dominique DEFER, Sylvie PEINTE, Elisabeth VAN DE WEGHE + Alain THERET)

2- Création de la régie « Salle des fêtes » (2017/43)

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R. 1617.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSTITUE une régie de recettes auprès du service administratif
- INSTALLE cette régie à la mairie d'Angivillers du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
- ENCAISSE, dans cette régie, les produits venant de la location de la salle des fêtes (location, électricité, vaisselle...) sous la forme du chèque et d'espèces
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de cette régie.
- DESIGNE Mme Marine WANGON comme régisseur titulaire
- DESIGNE Mme Isabelle BOZO comme régisseur suppléant

3- Autorisation de signature de la convention avec la SPA (2017/44)

Madame le Maire explique qu'une convention a été signée en 2012 avec la Société Protectrice Animalière pour l'accueil des animaux errants ou divagants, sans ramassage.

La SPA a adressé une nouvelle convention pour l'année 2018 renouvelable pour les années 2019 et 2020.

Le tarif annuel est fixé comme suit : 250€, prix ferme non actualisable.

Madame le Maire propose donc de renouveler la convention avec la SPA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Spa la convention de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture
- ACCEPTE que cette convention soit effective au 01/01/18 pour une durée de 3 ans,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de la présente convention.

4- Bons de Noël pour les aînés (2017/45)

La commune d'Angivillers a pour coutume d'offrir un bon d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année aux aînés de plus de 65 ans. L'année précédente, la valeur du bon d'achat était de 40€ par personne. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir cette année un bon d'achat de 40€ aux aînés de la commune. 18 bénéficiaires sont concernés. Les mêmes commerçants sont sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De valider le bon d'achat d'une valeur de 40 € offert aux personnes de plus de

65 ans sur la commune d'Angivillers

- D'autoriser le Maire à signer tout document découlant de cette décision.
- D'inscrire les crédits relatifs à ces dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget.

5- Signature de la convention « Pass Permis » avec le Conseil Départemental (2017/46)

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental propose aux collectivités un partenariat pour le dispositif du Pass Permis. Le Conseil Départemental accordera une aide de 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contrepartie citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association. La mairie interroge Groupama pour la couverture responsabilité civile des bénéficiaires.

L'association « Angivillers en fête » s'engage à prendre en charge les jeunes la moitié du temps. Aujourd'hui, 2 jeunes sont déjà intéressés et peut être un troisième en 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la participation de la commune au dispositif « Pass Permis »
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat

6- Signature de la convention « salage » avec la Mairie de Lieuvillers (2017/47)

Madame le Maire explique que la commune de Lieuvillers est mieux équipée en matière de salage car elle possède un tracteur équipé d'un tourniquet. Les routes à faire seront : rue de la Ville dans la continuité de la rue de Bellois, rue Paul, rue de l'Eglise, la rue du 4^{ème} RIC et la rue sans nom.

Le montant proposé par la commune de Lieuvillers serait de 40€ de l'heure englobant toute la prestation sauf la fourniture de sel.

Une convention hivernage pourra également être mise place avec Monsieur GAILLET Xavier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette prestation

QUESTIONS DIVERSES

Matériel resté sur le motoculteur.

Suite à l'utilisation par M. Matifas du motoculteur de Pascal nous l'avons équipé d'un gyrophare et de clignotants LED. Le coût total de l'opération 154.84 €. N'ayant pas l'utilité sur la commune, Mme VAN DE WEGHE propose de les racheter au même prix. Le conseil municipal est d'accord, la somme sera versée sous forme de dons.

Devis renforcement prise de l'église.

Nous avons vu le devis de M. Lamart (781 € HT 937,20 € TTC). Pour comparer, un autre devis a été demandé à M. Fagard, électricien à Tricot, pour les mêmes travaux il s'élève à 634.56 € HT soit 761.47 € TTC. Le conseil municipal décide d'effectuer aussi les travaux pour la sacristie afin d'avoir une installation de qualité et de ne pas y revenir ultérieurement pour (784,56 € HT 941,47 TTC). M. Xavier GAILLET demande de préciser le câble en 6 carré.

Déploiement de la fibre vers les abonnés

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit organise une réunion publique relative au déploiement de la fibre optique et à la commercialisation des liens FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) le : Jeudi 07 décembre 2017 à 18h, Salle communale Marcel VILLE Rue François Mitterrand 60420 MAIGNELAY-MONTIGNY. Sont conviés à cette réunion, les habitants des communes de : ANGVILLERS, BRUNVILLERS-LA-MOTTE, CREVECOEUR-LE-PETIT, DOMFRONT, DOMPIERRE, FERRIERES, GANNES, GODENVILLERS, MAIGNELAY-MONTIGNY, PLAINVAL, QUINQUEMPOIX, RAVENEL, SAINS-MORAINVILLERS et WELLES-PERENNES. Le démarchage à domicile ou par téléphone de la part de SFR a déjà commencé dans ces communes.

Une invitation sera transmise aux habitants cette semaine.

Plan définitif pour le dépôt espace vert de la commune.

Suite au passage de M. Brochot de AET, le relevé sur le terrain a été précisé. La parcelle sera plus grande pour la commune afin de faciliter les manœuvres pour M. Villain. M. Brochot a soulevé un « lièvre ». Le tracé du chemin est très rétréci face à l'ancienne bergerie, à peine 4 m de large. Ce phénomène est dû à un écart entre les parcelles remembrées ou pas. Il nous propose un dessin qui permet dans le futur d'acquérir ce bout de parcelle qui appartient aux Van de Weghe et reporter sur le cadastre le tracé actuel sur le terrain du chemin (69 m² à reprendre).

Le conseil municipal décide d'acquérir ce morceau et si possible combiner l'opération avec la vente du terrain de M. Vautier.

Démission de la commission du cadre de vie d'Isabelle BOZO.

Mme Isabelle BOZO fait part de sa décision en regrettant le manque de concertation à l'intérieur de la commission. Elle souligne aussi que le fleurissement du village est une réussite.

Calendrier des vœux

Entre le 27 janvier disponible et le 20 pas sûr. L'idée du buffet avec la population à base de produits du terroir est retenue. M. TOULLET demande que l'organisation soit prévue plus tôt. Il faut conserver la date du 2ème weekend de janvier pour les vœux suivants. L'idée de jeu concours pour faire participer la population serait plus adaptée pour une journée citoyenne.

L'avancée de l'ADTO pour la voirie et le bâtiment

9 entreprises ont répondu à l'appel d'offre voirie vendredi 17 novembre, Mme Lefevre de l'ADTO va les dépouiller. Réponse la semaine du 4 décembre, le choix de l'entreprise se déroule en commission et délibération avant fin décembre pour approuver le choix. Le diagnostic énergétique est signé pour le bâtiment. M. Boinot vient le 5 décembre à 9 h 30 pour visiter le bâtiment.

Dalles funéraires

Giordani vient à la mi-janvier pour la préparation du chantier et le réaliser au plus tard en mars.

Précision sur les pannes générales de courant

Ce sont des souris qui sont à l'origine des 2 pannes dues au transformateur de Valescourt.

Elles ont provoqué des mises en sécurité en mangeant les protections des câbles.

M. Philippe NOBLECOURT soulève le problème de la mise aux normes des toilettes de la salle des fêtes. Elle sera faite dans le cadre de l'accessibilité avec financement de la DETR. La réunion locale du SEZEO fait apparaître 2 points intéressants. La prise de compétence en matière d'éclairage public permettra une prise en charge partielle ou totale des frais par le SEZEO et en assurer la maintenance. Le développement des bornes électriques de rechargement des véhicules est en route.

Mme Elisabeth VAN DE WEGHE a assisté à la réunion extraordinaire du syndicat des eaux. Au niveau financier il y a très peu d'impayés. 0.3 % du montant des factures à ce jour. Le patrimoine est en cours d'évaluation. La question des factures à recouvrer est encore incertaine pendant la phase de transition (par la commune ou à la trésorerie). Le discours de M. Macron qui revient sur la fusion des syndicats dans les EPCI a jeté le doute. Mais l'affaire est trop avancée et il y a le risque de perdre la dotation de 370 000 € à la CCPP. Les 2 salariés sont repris par la CCPP.

Mme Sylvie PEINTE demande où en sont les travaux du bassin versant. Il reste un emplacement délicat à déterminer pour le H8 à voir sur le terrain. Il manque des informations pour prévenir la population sur les travaux de voirie. Les pigeons envahissent le village. M. Peton et FHS seront contactés pour le meilleur plan de destruction.

M. Christophe TOULLET demande où en est l'opération voisins vigilants. L'opération a été mise en stand by par rapport au manque de répartition des volontaires.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22h15

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Dominique DEFER

Isabelle BOZO	
---------------	--

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 02/12/2017 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT
--